

CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 octobre 2019



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire.

Etaient Présents : MM. GUERINEAU, TERRASSON. DESSARD. Adjoint. MM. PLOTON. DECHENE,

Absents excusés :

Mme VERNAT, Adjointe,
M. BERTRAND ayant donné pouvoir à M. PLOTON

Absents : M. LABARRE, M. LEMAISTRE

Date de convocation : 16 octobre 2019

Date d'affichage : 16 octobre 2019

M. GUÉRINEAU a été désigné comme secrétaire de séance



Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 3 octobre 2019

1. Enquête publique : avis sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique pour les travaux de restauration des rivières du Bassin de la Manse et du Ruau, et l'aménagement hydraulique du bassin du Puchenin.
2. Travaux de restauration de l'Eglise- tranche 1 : Choix des entreprises
3. Décision Modificative n°2

Questions et informations diverses

Observation sur le Procès-verbal du 3 octobre 2019 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.



N° 2019-11-01 : ENQUETE PUBLIQUE : AVIS SUR LA DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES RIVIERES DU BASSIN DE LA MANSE ET DU RUAU, ET L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DU PUCHENIN.

Madame le Maire indique qu'une enquête publique est ouverte depuis le 21 octobre et ce jusqu'au 21 novembre 2019 relativement à la demande présentée par le Président du Syndicat Mixte de la Manse Etendu en vue de la demande de la déclaration d'intérêt général et de l'autorisation environnementale unique des travaux de restauration des rivières du bassin de la Manse et du Ruau, et de l'aménagement hydraulique du bassin du Puchenin.

Madame le Maire présente les actions de la déclaration d'intérêt général aux membres du conseil municipal. Sur les travaux prévus sur la commune de Sepmes, M.DESSARD émet un doute sur la possibilité de gagner 1L/s de débit pour la Manse, prélevés au niveau de la Fontaine Saint Martin, sans risquer d'assécher le plan d'eau situé sous la ligne LGV, notamment sur la période de juin à octobre.

Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique en date du 10 septembre 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

EMET un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale unique pour les travaux de restauration des rivières du bassin de la Manse et du Ruau, et l'aménagement hydraulique du bassin du Puchenin, sous réserve de veiller à ne pas assécher le plan d'eau situé sous la ligne LGV à Sepmes.

N° 2019-11-02 : TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE- TRANCHE 1 : CHOIX DES ENTREPRISES

Suite à la consultation, selon la procédure adaptée, les offres ont été analysées par le Maître d'œuvre, ATELIER 27.

Les résultats ont été présentés en commission le 21 octobre 2019, pour une présélection des candidats après vérification, analyse et négociation par l'architecte.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code des marchés publics, notamment l'article 28,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la commission,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer aux entreprises ci-dessous, le marché de restauration de l'Eglise Tranche 1 : Travaux de première urgence

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
01 – Maçonnerie - Pierre de Taille- Travaux annexes	Ets HORY CHAUVELIN	60 552.40 €
02 – Charpente- Couverture – Travaux annexes	Ets FRELON	33 521.05 €
Option lot 2 : Réfection de la couverture en tuiles plates et ardoises de l'abside	Ets FRELON	9 621.48 €
03 – Restauration de Vitraux	Atelier VAN GUY	4 300.00 €
04 – Investigations Géotechniques	GINGER CEBTP	6 950,00 €
TOTAL		114 944.93 €

AUTORISE Mme le Maire à signer les documents à intervenir.
DIT que le financement est inscrit au Budget en cours.

N° 2019-11-03 : **DECISION MODIFICATIVE N°2**

VU la délibération en date du 14 mars 2019 relative au vote du budget, Madame le Maire rappelle qu'il était prévu la somme de 2300 € sur l'opération bibliothèque.

CONSIDERANT la prévision d'achat de deux tablettes estimées à 525 € HT, subventionnées à hauteur de 80% par le conseil départemental ; la somme prévue initialement est insuffisante,

Madame le Maire propose la modification suivante :

Investissement :

Dépense- Opération 146- <i>Chapitre 21- Article 2183 Matériel de bureau / informatique</i>	+ 630 €
Dépense- Opération 170 – <i>Chapitre 21- Article 2184 Mobilier</i>	- 210 €
Recette- Opération 146 – <i>Chapitre 13- Article 1313 Département</i>	+ 420 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les décisions modificatives suivantes au budget principal :

Investissement :

Dépense- Opération 146- <i>Chapitre 21- Article 2183 Matériel de bureau / informatique</i>	+ 630 €
Dépense- Opération 170 – <i>Chapitre 21- Article 2184 Mobilier</i>	- 210 €
Recette- Opération 146 – <i>Chapitre 13- Article 1313 Département</i>	+ 420 €

Questions Diverses :

ECONOMIE : Suite à la rencontre avec Madame GUERET qui vient de créer son entreprise de secrétariat indépendant « My Assitante » sur Sepmes, Madame le Maire propose d'organiser une nouvelle réunion « Eco » pour réunir les entreprises de Sepmes et communes voisines en novembre ou décembre. Il est proposé que cette réunion soit organisée dans le but de présenter SUD TOURAINE ACTIVE et d'offrir un temps d'échanges / présentations des entreprises participantes.

VOIRIE/TRAVAUX :

Extension réseau électrique : Madame le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal qu'une extension électrique est prévue Rue des Saulniers. Ces travaux sont entièrement financés par le SIEIL à hauteur de 8300€.

Pomogil Entrée Rue de la République : Monsieur TERRASSON soumet aux membres du Conseil Municipal la demande de l'entreprise Pomogil consistant à supprimer l'acacia situé à l'entrée du parking du magasin. Un agrandissement de l'entrée est prévue et l'arbre gênerait. Aucune décision n'est prise, il conviendra de revoir les modalités de création de l'entrée bateau.

Rue René Descartes : Madame le Maire indique qu'un rendez-vous est fixé avec Madame TAGBO le 24 octobre, afin d'étudier les possibilités d'aménagement de la rue.

Ecole : Un revêtement synthétique a été offert à la municipalité. Afin de l'installer, des travaux de nivellement sont en cours d'exécution.

Four à pain « Les côteaux »: Une administrée a fait part de ses craintes suite à la dégradation du four à pain. Après quelques recherches M.TERRASSON indique qu'il serait propriété de la commune. M.PLOTON, Conseiller, indique qu'il se rendra sur les lieux voir de quelles natures sont les désordres.

Fibre Optique : M.TERRASSON indique que dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique dans le département de l'Indre et Loire, la société TDF-Val De Loire Fibre, Maître d'Œuvre du déploiement du réseau fibre, a mandaté la société SMT pour la réalisation d'études et de travaux. Dans ce contexte, l'entreprise SMT a contacté la mairie pour sélectionner le lieu d'implantation de la future armoire fibre. Deux emplacements ont été présélectionnés : rue du 8 mai et rue de la République. L'emplacement le plus stratégique est celui situé rue de la République au niveau de chez M. et Mme DEBRUYN. L'armoire pourrait être intégrée dans la haie des propriétaires qui empiète sur le domaine public.

CANTINE : L'association de cantine du RPI sollicite les maires du RPI Esves et Manse pour répondre à un besoin humain dans la préparation des repas. Madame le Maire rappelle que 70 repas sont préparés à Sepmes et environ 70 à Draché. Au vu de la charge de travail supplémentaire due à l'augmentation du nombre de repas à préparer, il est proposé qu'une employée de Marcé sur Esves apporte une aide ponctuelle d'1h par jour à la cantinière de Sepmes, et ce jusqu' au mois de Décembre dans un premier temps.

La commission Intercommunale se réunira prochainement afin d'étudier cette demande ainsi que la répartition des charges du RPI.

AFFAIRE GACHET/SEPMES : Madame le Maire informe que M.et Mme GACHET Franck interpellent l'assureur de la commune. Ils remettent en cause les interventions réalisées selon les accords validés devant expert et actés par huissier, et demandent une proposition d'indemnisation amiable.

AFFAIRES GENERALES :

Secrétariat : Fermeture du secrétariat de mairie le samedi 2 novembre 2019, samedi 28 décembre 2019 et samedi 4 janvier 2020.

Remerciements : Madame le Maire témoigne des remerciements de l'association Accueil Paysan pour la contribution à la réussite de la manifestation du 12/10 et de l'association Assad-Had pour l'accord de subvention octroyée.

Cadeaux nouveau-nés: Madame le Maire rappelle que chaque année la municipalité offre, lors des vœux de la municipalité, des bavoirs confectionnés par l'Ouvroir saint Martin aux enfants de Sepmes, nés au cours de l'année civile écoulée. Pour varier, Madame le Maire présente la proposition de M. Laurent LISSY, verrier : une réalisation de l'empreinte de pied des enfants sur un plateau en verre. Ce cadeau pourrait être offert sous forme de bons d'une valeur de 15 € aux familles. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Agenda :

11 novembre 2019 : banquet municipal

20 novembre 2019 : animation du Syndicat de la Manse Etendu « Mares dans la campagne »

28 novembre 2019 : Congrès des Maires d'Indre-et-Loire

5 décembre 2019 : Prochain Conseil Municipal

12 décembre 2019 : animation du Syndicat de la Manse Etendu : Plantations

4 janvier 2020 : Vœux du Maire

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 12